



**Bureau communautaire**  
**24 mars 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 21  
Date de la convocation : 18 mars 2022

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

**Excusés :** S. Calinon, J.B Gagnoux, N. Jeannet, I. Mangin.

**Date d'affichage :** 1<sup>er</sup> avril 2022

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tel : 03.84.79.78.40  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB11/22

#### **Objet**

Programme d'intervention sur les ENS des Monts Dolois : demande de subvention au Conseil Départemental du Jura

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé une action de fond pour la préservation et la gestion durable du réseau des pelouses sèches des Monts Dolois et du pourtour du Massif de la Serre, sites pour certains labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département du Jura qui mène une politique volontariste de préservation du patrimoine naturel et d'ouverture au public de ces espaces.

Par convention avec le Conseil Départemental du Jura et les communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est garante de la préservation, de la gestion, de l'entretien, de l'ouverture au public et de la communication sur les sites labellisés.

En 2022 et 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuit son engagement par un programme d'actions biennuel sur les sites de Cros de bois, des Rangs, du Mont Roland, du Mont Joly, du Mont Coq, du Grand Mont (Combe au Loup), de Chaudes au loup et du Mont Guérin.

Les communes concernées sont Chevigny, Archelange, Dole, Sampans, Monnières, Champvans, Jouhe, Authume, Rainans, Moisse, Frasné-les-Meuillères.

Le Mont Roland et le Mont Joly feront l'objet d'une révision simplifiée de leur plan de gestion.

Des travaux de reconquête du patrimoine naturel des pelouses sèches et des travaux d'amélioration des parcs seront engagés, notamment sur Cros de bois, Chaudes au loup, Combe au Loup et Mont Roland.

Un programme pédagogique est prévu à l'école de Champvans sur l'année scolaire 2022-2023.

En matière de valorisation des sites et pour l'accueil du public :

- 7 sites seront dotés d'un panneau d'accueil en 2022,
- Le Mont Roland fera l'objet d'aménagements pédagogiques adaptés en 2023,
- Le Mont Joly, le Mont Coq et Chaudes au loup seront dotés de médias d'interprétation légers le long d'un sentier naturaliste en 2023.

Le montant des dépenses prévisionnelles de ce projet s'élève à 102 500 € TTC réparties sur les deux années.

Les dépenses sont imputées au budget 2022, sur l'antenne C70-004 « Milieux naturels » du Service Environnement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel 2022-2023	Dépenses		Recettes	
	Coûts € TTC / Net	Assiette éligible € HT	Subventions	Autofinancement
	CAGD		CD39 70%	CAGD
Plan de gestion	12 000	12 000	8 400	3 600
Travaux et achat de matériel	17 000	14 167	9 917	7 083
Animations scolaires	3 500	3 500	2 450	1 050
Panneaux d'accueil et autres médias : Conception	25 500	25 500	17 850	7 650
Panneaux d'accueil et autres médias : Fabrication, impression	36 500	30 417	21 292	15 208
Panneaux d'accueil et autres médias : Travaux d'implantation	8 000	6 667	4 667	3 333
<b>Sous Total</b>		92 250	<b>64 575</b>	<b>37 925</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102 500</b>		<b>102 500</b>	

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le projet d'intervention sur les pelouses sèches des Monts Dolois,
- **SOLLICITENT** une aide au meilleur taux auprès du Conseil Départemental du Jura et déposer le dossier de demande de subvention en conséquence,
- **ENGAGENT** toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait à Dole,  
Le 24 mars 2022,  
Le Président,

